



GROUPE PS

**A l'attention du Collège des
Bourgmestres et Echevins
Avenue Roi Albert, 33
1082 Berchem Sainte Agathe**

Concerne : Conseil communal du 20 février 2014
Interpellation Plan d'urgence

Bruxelles, le 14 février 2014

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous lisons dans La Capitale le 25 janvier que 5 communes n'ont pas encore finalisé les modifications à apporter à leur plan catastrophe selon un arrêté de 2006.

Selon cet arrêté toutes les communes doivent adapter leur plan catastrophe afin de l'étendre à un plan d'urgence et d'intervention.

Berchem-Sainte-Agathe fait malheureusement partie des lanternes rouges de notre région sur cette matière.

En annonçant que vous « espérez terminer votre plan d'urgence endéans l'année » vous placez notre commune, M. le Bourgmestre, comme dernière à finaliser son PGUI parmi les 5 retardaires.

Pour rappel :

En cas de catastrophe, les services d'urgence doivent se déployer le plus vite possible. Il en va de la vie des citoyens. Il est dès lors important que la collaboration et la communication entre les différents intervenants s'organisent le mieux possible. C'est dans ce but que la commune doit élaborer un plan général d'urgence et d'intervention (PGUI). Ce PGUI contient les lignes directrices du mode d'organisation et de coordination des services et des instances impliquées dans la lutte contre les catastrophes et les accidents majeurs.

En cas d'urgence, la commune ouvre un centre de crise et assure un Poste de commandement Opérationnel (PC-OPS).

Les entreprises qui manipulent des produits dangereux (inflammables, toxiques, explosifs...) relèvent de la législation sur l'environnement et sont soumises à des permis et à des contrôles.

Le risque peut aussi venir du transport de matières dangereuses par voie terrestre, ferroviaire ou fluviale. C'est pourquoi ce transport est soumis à de strictes mesures de sécurité et de contrôle.

Lors de grands rassemblements de foule, un incident peut provoquer un mouvement de panique lequel peut très vite dégénérer. C'est pourquoi, lors de chaque évènement de ce genre, une réunion de coordination est organisée au cours de laquelle tant la sécurité du public, que l'accessibilité des lieux aux services de secours sont évaluées.

Le PGUI doit en outre être remis à jour annuellement.

Pourtant :

Berchem-sainte-Agathe n'est pas à l'abri de catastrophes. J'en veux pour preuve l'explosion à la Cité Moderne de Hunderenveld en 1994 ayant provoqué 6 morts et l'évacuation d'une centaine de personnes.

Nous avons plusieurs entreprises sur notre territoire et 3 accès au ring autoroutier engendrant certainement des activités et transports potentiellement dangereux.

Ainsi donc :

Il est donc excessivement important que notre commune soit dotée d'un plan d'urgence et d'intervention afin de parer à tout risque de catastrophe sur Berchem-sainte-Agathe.

Nous sommes relativement inquiets sur l'état actuel de ce dossier.

Pouvez vous exposer au Conseil communal le plan catastrophe actuel (contenu et dates), les modifications survenues entretemps sur notre territoire (entreprises, charoi..), l'état actuel de l'élaboration du PGUI en cours d'élaboration et le planning pour son achèvement et son approbation par le Gouverneur ?

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assurance de mes salutations distinguées.

Valérie Lambot,
Conseillère communale PS